

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Wickerschwihr
Séance du 11 décembre 2023
PV n°10/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois de décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance ordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 5 décembre 2023 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

M. DIETRICH Antony
M. FLESCHE Christian
M. LEY Richard
M. MEYER Philippe
M. NEYER François
M. RINGLER Adrien
M. RINGLER Jean-Jacques
M. SCHELCHER Jean-Luc
Mme TROESCH Corinne
Mme UTARD Danièle
M. VAUVILLIER Lionel

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

Mme FRIEH Nicole a donné procuration à M. LEY Richard
Mme CARRE Sandrine a donné procuration à Mme UTARD Danièle
Mme DAUSSE-CONTRERAS a donné procuration à M. DIETRICH Antony

Secrétaire de séance désigné

Mme TROESCH Corinne

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

M. le Maire remercie, tout d'abord, l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour toute l'aide apportée lors du repas de Noël des Aînés qui s'est déroulé le 10 décembre dernier.

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 14 conseillers présents ou représentés sur 14.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2023
3. Travaux d'aménagement et de sécurisation rue De Gaulle
4. Vidéoprotection secteur Est
5. Ecole – Achat mobilier
6. Recensement 2024
7. Autorisation budgétaire au-delà du 1^{er} janvier 2024
8. Syndicat Mixte des Gardes Champêtres : désignation d'un membre titulaire et suppléant ou maintien des membres actuellement désignés
9. Convention pour la lutte contre les déchets abandonnés
10. Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
11. Divers :
 - Demande augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif
12. Label – Ville Amie des Aînés

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

Mme TROESCH Corinne propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

1. désigne Mme TROESCH Corinne en qualité de secrétaire de séance,
2. désigne Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2023

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2023.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

Mme UTARD s'abstient lors du vote d'approbation. En effet, elle indique que la procédure pour la nomination des membres du Conseil Municipal devant siéger à la Commission de Contrôle des Elections n'a pas été respectée et qu'il y a un vice de forme. Elle explique qu'il convenait de prendre les membres suivants sur la liste, et que de facto, elle aurait été concernée.

**Le procès-verbal est approuvé à
13 voix POUR,
0 voix CONTRE
et 1 ABSTENTION (Mme UTARD)
des membres présents ou représentés**

3. Travaux de rénovation et de sécurisation rue De Gaulle :

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

M. le Maire présente les premières esquisses du projet, via des plans de masse réalisés par le bureau d'étude Cardomax et qui ont été projetés lors de la réunion de quartier du 24 novembre 2023 auprès des riverains. La tranche ferme se situe de la Rue de la 5^{ème} division blindée jusqu'à l'intersection avec la Rue des cigognes. M. le Maire rappelle les principaux objectifs en termes de sécurisation et indique les principaux aménagements envisagés : élargissement des trottoirs, création d'un plateau ralentisseur à l'intersection avec le Grand Rue, création de chicanes/écluses au niveau du cimetière et à proximité de la Rue du Grendel, rénovation et renforcement de l'éclairage public en LED, enfouissement des réseaux aériens, végétalisation, etc.

M. le Maire retrace, auprès du Conseil, l'état d'avancement de ce projet de réaménagement et rappelle qu'un tel projet implique de longues démarches à effectuer auprès des différents acteurs car ces dernières doivent être faites, bien en amont, afin que ce projet soit inscrit dans leur planning de travaux pour les années suivantes. La CEA, le Syndicat d'électricité du Haut-Rhin, les sociétés Rosace et Orange ou encore les services de Colmar Agglomération ont déjà pu inscrire ce projet dans le programme de travaux pour l'année 2024.

Il rappelle également que l'analyse financière présentée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), en Commission des finances tenue préalablement à cette réunion de conseil, a eu pour but de présenter les faisabilités financières de ce projet au regard de l'état financier de la commune.

Au vu des premières explications données par M. le Maire, Mme UTARD estime que les travaux sont trop chers et considère qu'il est trop tôt pour effectuer ce projet.

M. le Maire souhaite faire un tour de table afin de savoir ce que pense chaque membre du Conseil Municipal, avant de procéder au vote.

M. RINGLER Adrien : se dit favorable au projet et estime que si les travaux ne se font pas en 2024, ils ne verront pas le jour avant, a minima 2027, ce qui fait que l'on reculerait les travaux de 4 ans et de ce fait, la sécurisation du pont du canal que les habitants demandent. Il exprime son souhait de voir les travaux démarrés en 2024.

M. NEYER François : explique que la commune doit faire face à un flux de véhicules important au niveau de la rue De Gaulle, près de 3500 véhicules/jour.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

Il considère qu'elle a hérité d'une augmentation du nombre de poids lourds, notamment suite à la réglementation interdisant leur passage dans la commune de Muntzenheim. Il constate que les villages voisins sont en train de s'agrandir et que, de facto, encore plus de véhicules circuleront dans cette rue. Il s'interroge sur le projet conduit par la Société CARDOMAX. Va-t-il répondre à une évolution de circulation qui va être beaucoup plus dense dans le futur ?

S'il considère être en phase avec le projet d'ensemble, il estime que le projet proposé par la société CARDOMAX est trop chère et que certaines choses pourraient être simplifiées.

Il considère que le point bloquant est le coût, le trouvant trop élevé. Il est d'avis que le coût du projet soit revu à la baisse, tout en restant sur une rénovation globale de la rue.

M. MEYER Philippe : se dit convaincu qu'il faut faire quelque chose pour la rue De Gaulle car les gens circulent beaucoup trop vite. Il entend que le coût est élevé mais estime qu'il ne faut pas faire de petites économies et qu'il vaut mieux réaliser ce projet de manière globale et définitive.

Mme TROESCH Corinne : estime que les travaux sont trop lourds financièrement pour la commune, que cela peut mettre en péril l'équilibre financier de cette dernière et que le démarrage en 2024 est trop tôt.

M. FLESCHE Christian : part du fait que si on commence des travaux, autant aller jusqu'au bout. Cependant, il est conscient que le budget en 2024 va être « serré » mais souhaite que la commune puisse économiser sur certains lots sans toutefois faire les choses à moitié.

M. le Maire fait remarquer, qu'effectivement, cette rue comporte deux entrées de village et qu'il faut donc d'autant plus que ce soit bien fait et présentable pour l'image de la commune.

M. VAUVILLIER Lionel : indique être « presque pour » ce projet mais trouve dommage que celui-ci n'englobe pas immédiatement la traversée du pont du canal. Il évoque les sondages réalisés auprès des aînés (dans le cadre du Réseau des Villes Amies des Aînés) où ce besoin serait majoritairement exprimé, selon les premières informations de M. le Maire.

M. le Maire lui indique qu'il va évoquer tout à l'heure l'état d'avancement des démarches pour le financement de cette traversée sécurisée et la passerelle.

M. VAUVILLIER demande si la tranche ferme comporte toute la rue jusqu'après la rue des Cigognes. M. le Maire lui répond que non, le projet s'arrête, pour l'instant, jusqu'au niveau de la rue des Jardins.

M. VAUVILLIER fait remarquer également que l'accès pour les habitants de la rue des Primevères est très compliqué aussi bien pour entrer que pour sortir de cette rue. M. MEYER a le même constat et émet le souhait que le terre-plein soit raboté afin de pouvoir mieux accéder à cette rue. M. le Maire en prend bonne note.

Mme UTARD Danièle : soulève une question technique notamment sur la problématique du stationnement. La Société CARDOMAX a indiqué que les places de stationnement pouvaient se prévoir après les travaux.

M. le Maire lui répond qu'il a pris contact avec la Société CARDOMAX suite à la réunion de quartier du 24 novembre dernier. Il explique que quelques habitants sont venus le voir en mairie à ce sujet. La Société CARDOMAX est partie sur de la signalisation horizontale (peinture blanche) pour délimiter les places. Cette problématique est encore à définir et à discuter avec la Société CARDOMAX.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 11 décembre 2023**

M. DIETRICH Antony tient à préciser que lors de la réunion de quartier, le stationnement n'était volontairement pas mis sur les plans projetés, pour éviter de rentrer dans des discussions « sur-mesure » pour chaque riverain.

Mme UTARD considère également que le démarrage des travaux en 2024 est trop tôt et qu'il serait préférable, a minima, de lancer les travaux qu'à partir de 2025. Cela décalerait les travaux d'un an mais la commune s'en sortirait mieux d'un point de vue financier.

Mme TROESCH demande pourquoi ne pas attendre 2025 pour effectuer ces travaux. M. le Maire lui rappelle que ce projet dépend de nombreux d'acteurs publics et qu'il ne peut déceintement pas aller les voir pour reporter le projet en 2025, au vu de toutes les démarches qui ont déjà dû être entrepris pour pouvoir inscrire ce projet dans les différents programmes.

Toutefois, M. le Maire est d'accord, sur le fait, qu'il est encore nécessaire de revoir les plans d'aménagement. Mme UTARD regrette que la Société CARDOMAX n'ait fait qu'une proposition, et n'ait pas fait le choix de soumettre plusieurs propositions au Conseil Municipal.

M. RINGLER Jean-Jacques : considère qu'il a du mal à faire un choix, tant qu'il n'y a pas de visibilité sur ce que l'on souhaite faire sur le projet de rénovation de la place centrale. Autant, il est important que cette rue soit sécurisée mais il estime que la sécurisation mérite d'être encore renforcée dans certaines parties de la rue. Il exprime son souhait que les plans proposés soient revus et il aimerait avoir d'autres solutions que celles proposées. Il aurait souhaité, également, des plans et des solutions pour la rénovation de l'hypercentre. S'il ne se dit pas contre ce projet, il estime qu'aujourd'hui, le Conseil n'a pas trop le choix que de choisir uniquement ce projet.

M. DIETRICH Antony : est convaincu qu'il faut faire un projet de voirie avant la fin du mandat. Il se dit satisfait d'avoir une analyse de prospective financière qui a été, pour la première fois, réalisée de manière indépendante et permet donc d'avoir une visibilité complètement objective et sans parti pris.

Il aurait souhaité que les conclusions de l'analyse de la DGFIP soit d'avantage pris en compte par certains conseillers, étant donné qu'il en ressort une situation financière restant satisfaisante avec la réalisation de ce projet à hauteur d'environ 550 000€ TTC. S'il reconnaît que le point de vigilance souligné par la DGFIP concerne le fonds de roulement pour l'année 2024, la DGFIP donne les recommandations nécessaires pour pallier ce risque, à savoir l'augmentation de l'emprunt bancaire d'environ 40 000€ pour obtenir ainsi un fonds de roulement positif sur cette année de travaux.

Mme UTARD fait remarquer que la DGFIP a aussi indiqué un point de vigilance sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2024.

Concernant la volonté de décaler les travaux en 2024 ou 2025, M. DIETRICH juge qu'il sera probablement délicat de tenir le planning prévisionnel suggéré par la société Cardomax, notamment en ce qui concerne l'appel d'offres prévue initialement début 2024. Il prend en compte le fait que beaucoup d'entreprises de travaux publics font leur planning annuel de chantier en fin d'année pour l'année suivante. Avec les délais légaux des marchés publics, il estime qu'il est plus probable que le début des travaux se fasse en fin d'année 2024, avec paiement des factures en 2025.

M. RINGLER Adrien ajoute qu'il est encore nécessaire de prendre l'attache des banques pour pouvoir concrétiser ce projet.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 11 décembre 2023**

M. DIETRICH ne se dit pas convaincu sur le fait d'essayer de faire des économies de 20, 30, 40 %, voire plus. Il considère que l'essence même de ce projet est de sécuriser cette voirie dans une stratégie globale et qu'en réduisant trop fortement le coût, le risque est que cet objectif premier de sécurisation ne soit plus correctement rempli. Il considère qu'il vaut mieux parfois dépenser plus pour être certain, qu'à la fin, le résultat soit concluant.

Il estime qu'il faut donner, à ce projet, une vision globale et s'il y a peut-être des moyens de trouver des solutions moins coûteuses, il ne faudrait pas tomber dans des solutions « low-cost » ou « discount » qui feraient perdre toute utilité au projet.

Il trouve que 240 000 € de prêt pour une voirie aussi fréquentée n'est pas déraisonnant, surtout si on compare à d'autres projets de voirie de la commune, datant d'il y a 20 ou 30 ans, où les emprunts étaient bien plus conséquents.

M. le Maire informe qu'il va prendre l'attache de la Société CARDOMAX afin de continuer à travailler sur le projet. Une fois le projet finalisé, il se fera accompagner par le service fiscalité de la direction des finances de Colmar Agglomération qui aidera la commune à démarcher les banques pour la commune afin d'obtenir les meilleures conditions bancaires, similaire à ceux qu'obtiennent l'Agglomération.

M. SCHELCHER Jean-Luc : est favorable à la sécurisation de la rue De Gaulle, au vu du nombre de véhicules journaliers qui ne fait qu'augmenter. Les villages voisins ne faisant que se développer, cela posera de plus en plus de problème. Il se pose, cependant, la question des véhicules agricoles, notamment en ce qui concerne l'étranglement au niveau du cimetière.

M. RINGLER Adrien répond que, lors de la réunion de quartier, la Société CARDOMAX avait indiqué que l'étranglement opposé au cimetière était plus bas et que les véhicules agricoles pourraient circuler sans difficulté.

M. SCHELCHER Jean-Luc estime que, comme le projet est déjà bien avancé, il est normal d'aller jusqu'au bout de ce dernier. Il est, cependant, conscient qu'il faudra être vigilant au niveau budgétaire en 2024 mais que malgré tout, le projet reste faisable financièrement.

M. le Maire remercie les membres pour les avis exprimés lors de ce tour de table. Il rappelle qu'une commission des finances s'est tenue préalablement à ce conseil, le même jour, pour étudier financièrement la faisabilité du projet de la rue De Gaulle, avec la présence de la Conseillère aux décideurs locaux de la Direction générale des finances publiques.

M. Le Maire met l'accent sur les résultats satisfaisants de cette prospective financière présentée par la DGFIP. S'il est indiqué un impact budgétaire évident sur l'année 2024, le projet reste financièrement réalisable. Si la commune contient l'évolution de ses charges réelles de fonctionnement, la situation financière deviendra satisfaisante de 2025 à 2027.

Il précise également que le budget 2023 sera clôturé dans les 2 prochaines semaines, et après avoir étudié les chiffres de ce budget, il apparaît de bonnes nouvelles pour le BP 2024, avec notamment une économie des dépenses de fonctionnement qui représente environ 45 000 € pour 2023, ainsi qu'un sérieux excédent à reporter pour l'année prochaine. Il considère que c'est une preuve que la municipalité poursuit sa politique d'économie et de maîtrise de ses dépenses.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 11 décembre 2023**

Après la présentation de l'ensemble de ces éléments et l'expression des différentes opinions, M. Le Maire propose de délibérer pour inscrire les travaux de rénovation et de sécurisation de la Rue du Général De Gaulle au programme des travaux de l'année 2024.

**Au vu des éléments présentés et
après avoir pris en compte de l'état d'avancement du projet,
après débat, le Conseil Municipal
à 8 voix POUR,
5 voix CONTRE (Mmes CARRE -*procuration*-, UTARD, TROESCH – MM. RINGLER J.J.,
VAUVILLIER)
et 1 ABSTENTION (M. NEYER)
des membres présents ou représentés,**

- 1. décide d'inscrire les travaux de rénovation et de sécurisation de la rue du Général De Gaulle au programme des travaux de l'année 2024,**
- 2. autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la poursuite des travaux préparatoires de ce projet, notamment les démarches de mise en concurrence pour l'octroi d'un prêt bancaire et la gestion administrative du projet,**
- 3. décide d'inscrire les crédits au BP 2024,**
- 4. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

En ce qui concerne la traversé sécurisée du pont et l'objectif de la construction d'une passerelle cyclable, M. le Maire souhaite informer le Conseil Municipal qu'il a re-actualisé les projets de la commune dans le cadre du PTRTE, et en vue de l'organisation du dernier COTECH qui s'est tenu récemment. Les communes devant déposer leur grand projet qu'elles sont en train d'étudier durant ce mandat jusqu'en 2026.

M. le Maire informe qu'il a ainsi déposé, comme projet, cette passerelle cyclable, suite au courrier de réponse de Colmar Agglomération considérant que l'ouvrage n'en satisfait pas les critères cumulatifs définissant la compétence intercommunale tels que définis en bureau des Maires et Vice-Présidents.

Le chargé des financements externes de Colmar Agglomération, suite à ce COTECH, propose des subventions et a fait partie de cette réunion. Il a indiqué à M. le Maire que les Fonds Européen, par le biais de la Région Grand Est, pourraient inscrire ce projet de passerelle en 2024 dans leur programme. La passerelle pourrait également être subventionnable par la DSIL de la Préfecture.

M. le Maire va, maintenant, monter un dossier de chiffrage auprès d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de passerelle et d'un cabinet structure et sols.

Une fois en possession de ces chiffrages courant 2024, le dossier sera remis au COTECH, qui informera la commune en 2025 du montant des aides financières potentielles.

M. le Maire va continuer à démarcher d'autres acteurs afin d'obtenir le maximum de subventions.

Il explique, également, que la réalisation des travaux de sécurisation de la Rue de Gaulle, est un préalable à la réalisation de cette traversée sécurisée du pont car cette rue pourra alors devenir un itinéraire cyclable (Zone 30). Son objectif est d'avoir des chiffrages réels afin de constituer un dossier plus solide et d'obtenir jusqu'à 80 % de subventions.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

Mme UTARD demande si la commune aura encore les moyens financiers pour payer cette passerelle, sur ce quoi, M. le Maire lui répond, qu'à ce stade, il ouvre le sujet afin de faire réagir tous les acteurs publics et considère que cela a au moins le mérite, pour la première fois, d'être mis sur la table des acteurs publics.

Mme UTARD se réjouit que l'on continue à se battre et à ne pas baisser les bras pour la passerelle mais se pose la question sur le financement.

M. DIETRICH Antony estime que ce projet de passerelle se situe en jonction de deux communes et est donc, de facto, intercommunal, d'autant plus que la commune n'est pas compétente sur la gestion de ce pont et de la départementale qui le traverse. Il exprime donc sa gêne lorsqu'il est affirmé que la commune de Wickerschwihr devra financer, même en partie, cette passerelle, sachant qu'elle porte déjà, à ce stade, un grand nombre de démarches visant à trouver des soutiens financiers.

M. le Maire tient à préciser qu'il n'a jamais dit que la commune devait payer la passerelle mais que tous les acteurs compétents devaient y contribuer. Mme UTARD demande si une discussion a déjà eu lieu avec la commune de Bischwihr. M. le Maire répond par l'affirmative.

4. Vidéoprotection Secteur Est

Ce point est présenté par M. le Maire

Les caméras de vidéoprotection étant finies d'être posées secteur Ouest, il y aurait lieu de poser des caméras secteur Est.

Les membres du Conseil Municipal sont informés, que par circulaire du 11 octobre 2023, Monsieur le Préfet a annoncé les catégories pour le subventionnement d'investissement 2024 dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et notamment en matière de sécurisation des espaces publics. Les dossiers devront être déposés **avant le 15 janvier 2024**. C'est dans ce contexte et ce délai, très court, qu'il y a lieu de délibérer lors de cette séance.

Monsieur le Maire a précisé qu'au vu des éléments qui précèdent et dans le cadre du parc de vidéoprotection existant, il y aurait lieu de finaliser les installations de la commune, secteur Est, avec l'installation de 7 caméras de vidéo protection supplémentaires pour terminer le bouclage communal.

Un devis a été établi par la société HP Sécurité pour un montant de 16 912,18 € H.T. soit 20 294,62 € TTC.

Une subvention à hauteur de 30 % est escomptée au titre de la DETR, 25 % au titre de la politique de développement territorial de la Collectivité Européenne d'Alsace et 25 % au titre du Plan Régional de soutien aux collectivités de la Région Grand Est.

Il a été proposé au conseil municipal d'approuver cette installation et les demandes de subvention pour les 7 caméras supplémentaires, à savoir :

- 3 caméras situées rue De Gaulle,
- 2 caméras situées rue des Cigognes,
- 2 caméras situées dans la Grand-Rue.

Mme UTARD se dit surprise car, pour elle, il n'était plus question de faire des dépenses. M. le Maire lui explique que la commune a, hors projet, jusqu'à 95 000 € de dépenses d'investissement, ce qui ne veut pas dire de dépenser tout cet argent mais faire un minimum de dépenses d'investissement, avec un maximum de subventions.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

M. VAUVILLIER demande quels sont les résultats suite à la pose des caméras déjà existantes. Grâce à la pose des caméras, M. le Maire précise que trois affaires ont déjà pu être résolues avec les forces de l'ordre.

Mme UTARD exprime le fait qu'elle n'a pas de vue d'ensemble sur les projections budgétaires, ce qui la gêne pour voter.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à 8 voix POUR,
0 voix CONTRE
et 6 ABSTENTIONS (Mmes CARRE -procuration-, UTARD, TROESCH – MM. RINGLER J.J.,
FLESCHE et MEYER)
des membres présents ou représentés,**

1. prend acte des travaux et de son montant,
2. décide d'inscrire les crédits au BP 2024 en section investissement,
3. approuve la demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30%
4. approuve la demande de subvention au titre de la politique de développement territorial (25%)
5. approuve la demande de subvention au titre du Plan Régional de soutien aux collectivités (25%)
6. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

5. Ecole - achat mobilier

Ce point a été présenté par M. le Maire

La directrice d'école a fait part à M. le Maire que les chaises des salles de classe sont très abîmées et certaines cassées.

M. le Maire a fait établir un devis qui s'élève à 4 500 € H.T. pour 60 chaises et souhaite les remplacer en 2024. Il précise que les tables seront, également, remplacées mais en 2025.

Cet achat peut être effectué à l'UGAP, en commande groupée avec des tarifs préférentiels et subventionnables, à hauteur de 20 %, par la CEA et 25 % par la DETR.

Dans le contexte similaire à celui de la vidéoprotection, les dossiers devront être déposés **avant le 15 janvier 2024.**

C'est dans ce contexte et ce délai, très court, qu'il y a eu lieu de délibérer lors de cette séance.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

1. prend acte des travaux et de son montant de 4 500 € H.T.,
2. décide d'inscrire les crédits au BP 2024 en section investissement,
3. approuve la demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 25%
4. approuve la demande de subvention au titre de la CEA (20%)
5. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 11 décembre 2023****6. Recensement 2024**

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Pour mémoire, le recensement des ménages sera établi du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Au vu de la rigueur du travail, et du temps de présence sur le terrain et des retours d'informations à établir au sein de la collectivité, M. le Maire a désigné Mmes Christiane RINGLER et Fernande MEYER, en qualité d'agents recenseurs, suite à leurs candidatures.

L'INSEE a adressé les modèles d'arrêtés à prendre pour les agents recenseurs.

Le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2024 suite à la nomination de Mmes RINGLER et MEYER en qualité d'agents recenseurs. Il s'agira de créer deux postes d'agents contractuels à temps non complet.

Il rappelle qu'il a nommé Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale, en qualité de coordonnateur communal pour faire le lien entre l'INSEE et la commune.

Par courrier en date du 17 novembre 2023, l'INSEE nous a informés de la dotation octroyée pour cette opération. Le montant attribué à Wickerschwihr est de : 1 340 € représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement.

M. le Maire a proposé une rémunération forfaitaire de 670 € nets par agent recenseur, et une rémunération en heures supplémentaires pour les travaux effectués par le coordonnateur communal.

Ces rémunérations s'inscriront au BP 2024 et seront versées après le vote de ce dernier.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à 13 voix POUR,
0 voix CONTRE
et 1 ABSTENTION (M. RINGLER A.)
des membres présents ou représentés,**

- 1. décide la création de 2 postes d'agents recenseurs à temps non complet afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024,**
- 2. décide que chaque agent recenseur percevra, après le vote du BP 2024, la somme de 670 € nets pour effectuer les deux demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance ainsi que le recensement de la population au titre de l'année 2024,**
- 3. décide d'octroyer au coordonnateur communal, le versement d'heures supplémentaires au vu de la charge de travail supplémentaire,**
- 4. décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024,**
- 5. décide d'inscrire les crédits au BP 2024,**
- 6. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

7. Autorisation budgétaire au-delà du 1^{er} janvier 2024

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

En application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, le président de l'exécutif (le maire) peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) **sous réserve de l'autorisation de l'entité** (le conseil municipal) précisant le montant et l'affectation des crédits, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, soit un montant de 63 853,89 €.

Par ailleurs, le texte précise que le président de l'exécutif peut liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre **égal au tiers des autorisations ouvertes** au cours de l'exercice précédent.

En application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT,

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

1. **autorise le maire, en attendant le vote du budget primitif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.**
2. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

8. Syndicat Mixte des Gardes Champêtres : désignation d'un membre titulaire et suppléant ou maintien des membres actuellement désignés

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Lors du dernier Comité Syndical du 24 octobre 2023, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres ont été adoptés. Cette refonte a été engagée en 2021 suite au contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes et la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Il appartient de porter à l'ordre du jour du Conseil Municipal, la désignation d'un membre titulaire et suppléant représentant la commune au sein du Comité Syndical, ou le maintien des membres actuellement désignés.

Monsieur le Maire a proposé le maintien actuel, à savoir : Le Maire, membre titulaire et M. DIETRICH Antony, 2^{ème} adjoint, membre suppléant.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

1. **décide le maintien des membres actuels pour représenter la commune au sein du Comité Syndical,**
2. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

9. Convention pour la lutte contre les déchets abandonnés

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

L'éco-organisme CITEO a mis en place une convention pour la lutte contre les déchets abandonnés.

Cette convention a pour objectif de financer les actions diversifiées de lutte contre les déchets abandonnés (diagnostic, prévention, nettoyage, traitement), structurées au niveau local (plusieurs entités impliquées qui coopèrent) et pérennes.

Divers lieux ou espaces publics sont visés (voirie, chemins ruraux, parcs, jardins et espaces naturels).

Les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser en euros/habitant, avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité.

Ce qui représente pour notre commune, le montant de 639,90 € par an sur une période de 3 ans.

Les modalités de suivi, pour adhérer à cette convention, sont :

- 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la collectivité et de son groupement, avec des obligations qui varient selon le nombre d'habitants
 - Collectivités ou groupement dont la population est inférieure à 5 000 habitants
 - Collectivités ou groupement dont la population est comprise entre 5 000 et 50 000 habitants
 - Collectivités ou groupement dont la population est supérieure à 50 000 habitants
- Une convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025), renouvelable une fois jusqu'au 31/12/2028.
- Synthétisée dans un seul fichier de convention en ligne via un espace dédié

Au vu de ce qui précède, M. le Maire a procédé que la commune adhère à cette convention.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- 1. autorise le maire à adhérer à la convention pour la lutte contre les déchets abandonnés,**
- 2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

10. Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

D'après l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le Conseil Municipal doit :

- Organiser une concertation publique.
- Solliciter l'avis du gestionnaire des aires protégées présente sur le territoire de la commune.
- Délibérer ultérieurement après avoir rempli les deux premiers critères.

M. le Maire explique que les délais, pour organiser une enquête publique puis délibérer d'ici la fin décembre 2023, sont beaucoup trop courts.

Mme UTARD demande s'il y a une prorogation qui est faite, ce à quoi M. le Maire lui répond dans l'affirmative. Il informe, également, les membres du Conseil Municipal que ce sujet sera repris au mois de janvier.

11. **Divers :**

- **Demande d'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif**

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Actuellement, un adjoint administratif est en poste au sein de la commune de Wickerschwihr à hauteur de 11h hebdomadaire (30 %) et travaille au sein d'une autre collectivité à raison de 8h par semaine.

M. le Maire explique que cet agent souhaite voir ses heures, au sein de notre commune, augmenter, et passer de ce fait à 19h hebdomadaire.

Le nombre de dossiers d'urbanisme et d'état civil a augmenté ces derniers mois. De plus, l'agent a été formé sur le logiciel pour la gestion du cimetière mais n'a, pour le moment, pas pu mettre en pratique ce dernier. Ce qui est gênant, vu qu'il s'agit d'une rentrée d'argent pour la commune.

Mme TROESCH soumet l'idée de lui proposer un mi-temps.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du Conseil du mois de mars 2024.

12. **Label – Ville Amie des Aînés**

Ce point est présenté par Mme UTARD Danièle

Elle fait un point d'étape et indique être « en route pour le label ». L'officialisation de cette démarche permettra d'entrer dans le processus de labellisation et de bénéficier de l'accompagnement pour se préparer au premier audit. Le coût de cette démarche s'élève à 300 € et est valable pour un an.

Mme UTARD explique que l'idée est d'avoir le label « en route pour le label » pour que la commune puisse bénéficier de supports pour pouvoir poursuivre le travail.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

Pour ce qui est de l'adhésion, elle rappelle qu'il est impensable de dépenser 2 400 € même si cela est pour une durée de 6 ans, et explique qu'en 2024, sortira le label Village Ami des Aînés qui sera plus abordable.

M. DIETRICH exprime le fait qu'il est contre l'obtention de ce label, pour des raisons plus de forme que de fond. S'il considère que se pencher sur les problématiques du vieillissement est très louable, il trouve que les démarches tendent à devenir une « usine à gaz » administrative et que c'est disproportionné pour une petite commune. Il se pose la question de savoir s'il faut vraiment déployer autant d'énergie dans un label pour mettre en évidence des problématiques déjà connues, comme les accès PMR, le transport, etc...

Mme UTARD répond qu'il a été récupéré les matériels d'avis et de consultations des citoyens et que cela construit le lien dans le village.

Elle souhaite que, si les membres du Conseil estiment que c'est démesuré pour une petite commune, qu'ils l'expriment clairement.

Mme UTARD rappelle que l'adhésion au réseau peut potentiellement permettre d'obtenir jusqu'à 3 x 40 000 € si la commune a des projets en lien avec la thématique.

Mme TROESCH indique qu'elle a pu avoir des échanges intéressants et sympathiques avec certaines personnes âgées (lors des *Cafés Kraechen*).

**Le procès-verbal est approuvé à
12 voix POUR,
2 voix CONTRE (MM. DIETRICH, VAUVILLIER
et 0 ABSTENTION
des membres présents ou représentés**

1. décide d'adhérer au label « en route pour le label »,
2. décide d'inscrire les crédits au BP 2024,
3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Mme UTARD souhaite que soit posé une date pour une Commission des Affaires Sociales notamment l'audit à faire dans le cadre de Ville Amie des Aînés. Date retenue : 16 janvier 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h20.

Prochaine Commission des Finances : lundi 4 mars 2024 à 19h

Prochain Conseil : lundi 18 mars 2024 à 19h30.

Le Maire,
Richard LEY



La Secrétaire de séance
Corinne TROESCH

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

Tableau des signatures

pour l'approbation du procès-verbal des délibérations

du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 11 décembre 2023

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LEY Richard	Maire		
SCHELCHER Jean-Luc	Adjoint au Maire		
DIETRICH Antony	Adjoint au Maire		DAUSSE- CONTRERAS Lyubica
DAUSSE-CONTRERAS Lyubica	Adjointe au Maire		
CARRE Sandrine	Conseillère Municipale		
FLESCH Christian	Conseiller Municipal		
FRIEH Nicole	Conseillère Municipale		LEY Richard
MEYER Philippe	Conseiller Municipal		
NEYER François	Conseiller Municipal		
RINGLER Adrien	Conseiller Municipal		
RINGLER Jean-Jacques	Conseiller Municipal		
TROESCH Corinne	Conseillère Municipale		
UTARD Danièle	Conseillère Municipale		CARRE Sandrine
VAUVILLIER Lionel	Conseiller Municipal		